



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N° 2023/021

INFORMATIQUE – Serveur de la Mairie
Contrat de Location Longue Durée avec LEASCORP
Fournisseur informatique : Groupe TDI

Le Maire de la commune de St Ciers sur Gironde ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2122-22 et L.2122-23

Vu la délibération n°2020-09-02 du 10 septembre 2020 portant délégation du conseil municipal au maire, notamment en matière de la commande publique,

Vu l'Audit du parc informatique réalisé par TDI Services (Groupe ALTIORE) sis à L'Isle-d'Espagnac (16340), et la vétusté du serveur et du NAS de la médiathèque qui nécessite leur remplacement ,

Vu la possibilité de déplacer le serveur et le NAS de la mairie vers la médiathèque, dont l'usage reste moindre que les services administratifs de la mairie

Vu la proposition commerciale établie par TDI Services (le Fournisseur) pour le renouvellement du matériel sous la forme d'un contrat de location longue durée (CLLD) à usage professionnel, qui permettra de procéder au remplacement du Serveur de la mairie et prestations annexes ; le NAS faisant l'objet d'une mise à disposition par Gironde Numérique. A savoir :

- Devis DC 115838 v2, établi par la société TDI Services pour un montant de 13 164 € HT
- Bailleur d'origine du CLLD : LEASCORP – 4 rue Urvoy de Saint Bedan – 44000 NANTES.
- Durée initiale de la location : 60 mois.
- Contrat de financement pour 1 serveur : 280 € HT/mois, soit 3 360 € HT/an.
- Fourniture d'un serveur Fujitsu PY RX 1330 M5 /Short depth SFF / hot et logiciels adéquats + contrat de maintenance prolongé 5 ans + la fourniture pour la mise en réseau et la prestation d'installation du matériel pour les 2 structures

Considérant qu'il est nécessaire de revoir la structure informatique de la médiathèque et de la mairie pour un bon fonctionnement des services.

DECIDE

Article 1 : Est autorisé à signer le devis DC 15838 v2, établi par la société TDI Services, Sise au 79 rue Maryse Bastié - 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC, pour un montant de 13 164 € HT, soit 15 796.80 € TTC qui comprend :

- La fourniture d'un serveur Fujitsu PY RX 1330 M5 /Short depth SFF / hot et logiciels adéquats
- Un contrat de maintenance prolongé -pièces et main d'œuvre- 5 ans J+1
- La protection électrique
- La fourniture pour la mise en réseau
- La fourniture et la prestation d'installation du matériel pour les 2 structures

Article 2 : Est autorisé à signer l'offre financière, référencée LIZ00031574, établie entre la commune de St Ciers-sur-Gironde (le Locataire) et LEARSCORP (le Bailleur) pour le changement du serveur informatique de la mairie, pour un montant total de 280 € HT/mois, soit 3 360 € HT/an.

Article 3 : La somme de 3 360 € HT, soit 4 032 € TTC (TVA à 20%) sera imputée à l'article 6512 du budget communal.

Article 4 : Les règlements correspondants seront effectués par prélèvement.

Article 5 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-préfète de Blaye pour contrôle de légalité, et au comptable du SGC de St André de Cubzac. Il en sera rendu compte au prochain Conseil Municipal.

Certifié exécutoire :

Reçu en Préfecture le 27.04.2023

Publié ou notifié le 27.04.2023

P/Le Maire empêché
L'Adjointe aux finances



A St Ciers-sur-Gironde, le 26/04/2023

Pour le Maire empêché,
L'Adjointe aux finances :



Viviane LOUIS-DIT-TRIEAU.